



Droit congés payé et garde d'enfant

Par **vincentime95**, le **08/06/2010** à **19:26**

Bonjour,
Etant séparé de mon ex-compagne, un jugement concernant la garde de notre fille a été prononcé.

Je suis censé avoir la garde de ma fille tout le mois de juillet. J'ai donc posé cette période de congé à mon employeur.

Mais celui-ci refuse mon départ à cette période sachant que déjà 2 autres collègues de mon équipe partent aussi et nous nous devons (sois-disant) de garder un quartat de 2/3 de l'équipe pour le travail pendant la période estivale.

Je souhaite savoir si mon employeur est dans ses droits et si moi-même j'ai aussi des droits du fait de la garde alterner qu'il m'est impossible de changer?

en espérant une réponse merci d'avance

Par **pepelle**, le **10/06/2010** à **11:43**

Hélas oui, votre employeur n'est pas juridiquement tenu par votre situation familiale et reste maître de la pose de vos vacances